



TÉLÉCOMS

Bataille autour des nouveaux relais de croissance

Le segment du mobile s'essouffle et l'Internet haut et très haut débit semble être le nouvel Eldorado pour les opérateurs. À coup de plaintes et de lobbying, Inwi et Méditel semblent décidés aujourd'hui à marquer leur entrée sur le marché de l'ADSL, sous le monopole de fait de Maroc Telecom.

Les fondamentaux du secteur des télécoms changent. Le segment du mobile n'est plus aujourd'hui cette vache à lait génératrice des principaux revenus, même si le gros des abonnés y reste concentré. La baisse du chiffre d'affaires du secteur, amorcée en 2011, s'installe dans la durée. En 2013, le CA du marché des télécoms est passé en dessous du niveau atteint en... 2008. Soit 32,7 milliards de DH, contre 32,9 milliards.

Pour générer du chiffre, le salut des opérateurs se trouverait ainsi dans d'autres segments, où le potentiel de développement est encore important. À savoir l'Internet haut débit et très haut débit (doublement du parc Internet mobile 3G), le DATA et la téléphonie fixe. Ce sont d'ailleurs ces segments qui ont permis à Maroc Telecom, au terme du premier semestre 2014, de renouer avec la croissance de son chiffre d'affaires global réalisé au Maroc (après plus de cinq années de baisses consécutives). Les utilisateurs marocains s'équipent en effet de plus en plus de puces 3G (explosion des smartphones) et les besoins en haut débit sont de plus en plus grands pour les entreprises comme pour les particuliers). Le segment du Data et de l'Internet haut débit est devenu

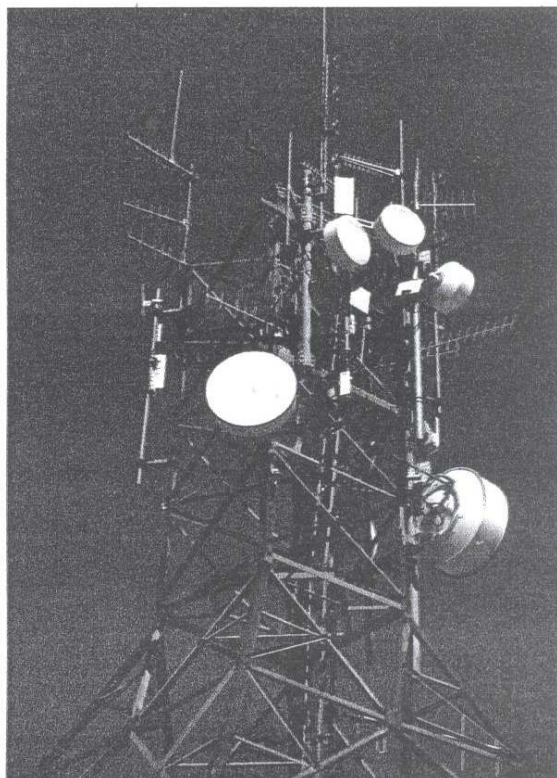
ainsi hautement stratégique pour les opérateurs du marché, pistant de nouveaux relais de croissance. Surtout que deux d'entre eux accueillent depuis peu de nouveaux actionnaires en quête d'une visibilité à moyen terme concernant les retours sur investissement.

Cet état de fait explique en partie la guerre des tranchées que se livrent aujourd'hui les acteurs du marché concernant le partage d'infrastructures. Cette bataille, à peine visible il y a quelques années, s'est dévoilée au grand jour. Elle a été ouverte en effet par Inwi, qui a déposé début 2014 une plainte auprès du régulateur du marché, l'Agence nationale de réglementation des télécoms (ANRT), contre Maroc Telecom. La filiale du Koweïtien Zain y accuse ouvertement l'opérateur historique de bloquer l'accès à son infrastructure filaire (boucle locale, à travers une offre de dégroupage). Cette dernière est nécessaire aux opérateurs pour déployer l'infrastructure ADSL et offrir le haut débit à leurs clients. Le régulateur a réagi quelques mois plus tard en sommant Maroc Telecom de proposer une nouvelle offre (soit, implicitement de baisser ses tarifs), sinon l'ANRT imposerait sa propre vision des tarifs de location. Un ultimatum a été même imposé à Maroc Tele-

com (45 jours). Une première à tous les niveaux.

Faire émerger des spécialistes du Big DATA

Si le régulateur a haussé le ton et tapé sur la table, c'est parce que ses objectifs vont de pair, pour une fois, avec ceux des autres acteurs du marché (Méditel et Inwi). Dans sa stratégie pour l'équipement du territoire en haut débit à l'horizon 2020, l'ANRT accorde en effet une place de choix au levier du partage d'infrastructures et à une importante dynamique d'investissements pour booster le marché de l'Internet, où le taux d'équipement au Maroc reste des plus faibles (19,45% à fin mars 2014). Or, pour investir, les deux autres opérateurs doivent être présents sur les marchés de l'Internet ADSL et du haut débit. Sauf que le dossier de partage d'infrastructures n'a pas avancé d'un iota depuis la deuxième phase de libéralisation du marché des télécoms (entamée en 2009, avec l'arrivée d'Inwi sur le marché). Comme Méditel, Inwi a dû revoir ses ambitions à la baisse sur les segments Internet et ADSL, car les tarifs de location des infrastructures n'étaient pas «viabiles économiquement», selon une déclaration du DG d'Inwi à l'époque. Les objectifs de l'ANRT de couvrir le territoire en Internet HD ne pouvaient donc être réalisés face à une situation de blocage qui perdurait. «Le marché des télécoms au Maroc a basé sa croissance sur la Voix. Cette tendance devrait s'estomper dans les 10 prochaines années», avait déclaré à maintes occasions Azddine Mountassir Billah, DG de l'ANRT. Pour y arriver, l'Agence table sur la commercialisation



En 2013, le CA du marché des télécoms est passé en dessous du niveau atteint en... 2008. Soit 32,7 milliards de DH, contre 32,9 milliards. PH. DR

de la 4 G (annoncée pour 2015), sur l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le segment de l'ADSL (pour baisser les prix à travers le jeu de la concurrence) et, à terme, l'émergence d'opérateurs spécialisés dans le Big DATA. Valeur aujourd'hui, l'opérateur historique défend bec et ongles sa position. Lors de la présentation des résultats semestriels 2014 de Maroc Telecom, Abdeslam Ahizoune, président du directoire d'IAM, s'est ainsi «lâché» : «Je ne sais pas pourquoi on veut nous faire passer pour des méchants alors que nous sommes très clairs sur ce point», a-t-il

Maroc Telecom se positionne déjà sur une niche à grande valeur ajoutée, la fibre optique jusqu'au domicile.

lancé. Pour lui, Maroc Telecom «n'est pas contre» le partage. «Au contraire nous sommes demandeurs, mais à condition qu'il se fasse dans des conditions équitables», a-t-il ajouté. Abdeslam Ahizoune n'hésite pas à désigner, indirectement et sans le nommer, l'opérateur Méditel, l'accusant de rechigner à investir dans les infrastructures (qui coûtent cher). «Je ne vois pas comment un grand opérateur de la place qui a équipé toute la France en fibre optique ne veut pas investir au Maroc et brandit à chaque fois.../...

Parts de marché du parc Internet global (mars 2014)





.../... cette carte de partage», renchérit-il. L'allusion est faite à France Telecom, actionnaire majoritaire de Méditel, depuis quelques années. Le patron de l'opérateur historique a rappelé, par ailleurs, que le Maroc est «très sous-équipé avec un taux près de 0% par client pour ce qui est de la fibre optique et 3,5% pour la technologie de cuivre». Pour un expert, l'attitude de Maroc Telecom est «compréhensible». L'expérience a montré que les opérateurs historiques au niveau de plusieurs pays franchissent à partager leurs infrastructures (dans lesquelles ils ont investi) à des prix imposés par les régulateurs de leurs marchés. Les premiers ont une logique de rentabilité économique tandis que

les seconds ont des objectifs de service public.

En tout cas, Maroc Telecom, conscient que les autres opérateurs obtiendront tôt ou tard gain de cause, se positionne déjà sur une niche à grande valeur ajoutée. Il s'agit du marché de la fibre optique jusqu'au domicile. La filiale d'Etisalat vient d'obtenir en effet le feu vert de l'ANRT pour lancer le FTTH (Fiber To The Home). Le segment est, de l'avis des experts, hautement stratégique et permettra, encore une fois, à l'opérateur historique de prendre une bonne longueur d'avance sur ses deux concurrents. En attendant l'avènement de la 4G, annoncée pour 2015, mais dont les appels d'offres n'ont pas encore été lancés. ♦

Youssef Boufous

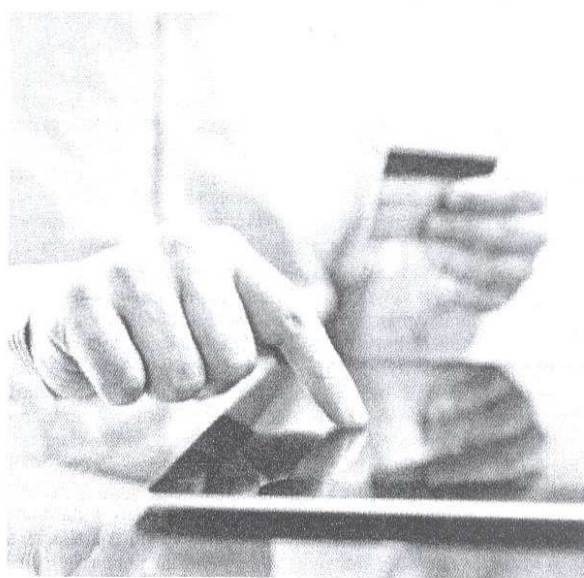
TÉLÉCOMS

La fibre optique s'invite au débat

La généralisation de la fibre optique sur le territoire fait partie des chantiers prioritaires du Plan national pour le développement du haut et très haut débit au Maroc (débits supérieurs à 2 Mb/s et 30 Mb/s). L'annonce de Maroc Telecom de vouloir déployer la fibre optique pour particuliers a toutefois pris de court les acteurs du secteur.

Elle n'était pas prévue dans le plan d'action de l'ANRT pour cette année ou l'année prochaine, et pourtant elle sera bien au rendez-vous. Il s'agit de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH). L'opérateur historique a reçu, en effet, durant ce mois de juillet 2014, le feu vert du régulateur du marché pour la commercialiser. La fibre optique offre des débits Internet supérieurs à 30 Mb/s. Loin devant les débits ADSL commercialisés aujourd'hui par Maroc Telecom (2, 4, 8 et 20 Mb/s). Elle sera donc naturellement plus chère que l'ADSL. Mais ce qui est sûr c'est que l'opérateur historique prend une longueur d'avance sur ses concurrents en installant la fibre optique pour particuliers.

Notons que la généralisation de la fibre optique sur le territoire fait partie des chantiers prioritaires du Plan national pour le développement du haut et très haut débit au Maroc (débits supérieurs à 2 Mb/s et 30 Mb/s). Pour rappel, trois technologies ont été identifiées par le régulateur du marché, dans sa vision pour le secteur à l'horizon 2020, pour accélérer le déploiement de l'Internet haut et très haut débit : le WiFi Outdoor, l'Inter-



La fibre optique offre des débits Internet supérieurs à 30 Mb/s.

Ph. DR

du régulateur. Et si Maroc Telecom ose le pas dans la fibre optique domestique, des spécialistes du marché se montrent sceptiques quant à la rentabilité du déploiement de la fibre optique, comme mode d'accès domestique. Ils avancent pour argument le coût important des investissements en infrastructures de base, notamment

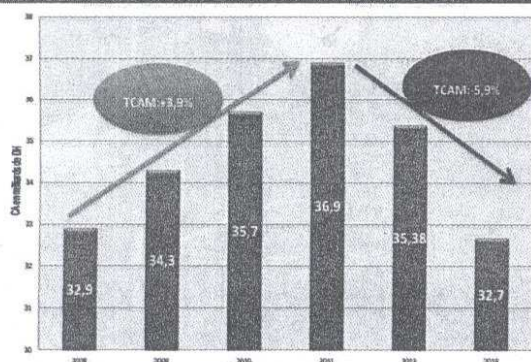
Trois technologies ont été identifiées par le régulateur du marché, dans la vision pour le secteur à l'horizon 2020.

dans les zones à forte densité. L'idée d'une formule de financement public-privé à l'image du Fonds du service universel (pour le déploiement du mobile GSM), pour déployer la fibre optique, avait émergé à un certain moment : pousser les opérateurs à investir dans la fibre optique pour accompagner les besoins du territoire. Mais cette option a

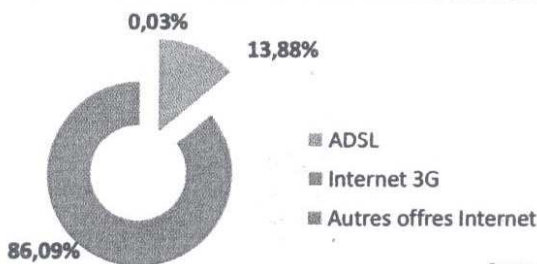
disparu progressivement du discours du régulateur. Ce dernier pousse plutôt aujourd'hui pour que les nouvelles zones aménagées aux activités à forte valeur ajoutée et les nouvelles habitations soient directement raccordées aux réseaux de la fibre optique. Nouvelles villes, nouvelles zones industrielles, technopoles... sont ainsi concernées. Rappelons que la fibre optique garantit des débits de connexion importants en permettant l'accès aux services audiovisuels en haute définition, et des niveaux d'interactivité et de qualité de service nettement supérieurs à ceux offerts par les autres technologies. En Europe, la tendance est plutôt à la minimisation du réseau en cuivre. Les autorités de régulation des pays de l'UE sont convaincues que le développement du très haut débit doit s'appuyer sur la fibre. ♦

Y.B

Évolution 2008-2013 du chiffre d'affaires du marché des télécommunications

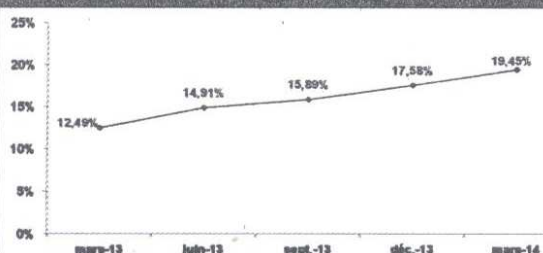


Répartition du parc Internet par type d'accès (mars 2014)



Source : ANRT

Évolution trimestrielle du taux de pénétration de l'Internet



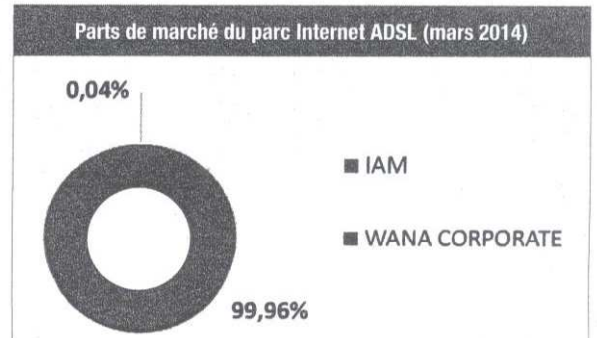
L'ADSL de moins en moins cher ?

Maroc Telecom doit revoir sa grille tarifaire pour le dégroupage. L'accès de nouveaux acteurs sur le marché devrait favoriser une baisse importante des tarifs d'abonnement et, dans un meilleur scénario, rendre désuète l'obligation de souscrire à un abonnement de téléphonie fixe.

Maroc Telecom répondra-t-il favorablement à la décision de l'ANRT concernant le dégroupage ? Le 19 juin 2014, le régulateur du marché a, en effet, publié une décision qui devrait, théoriquement, en finir avec le monopole de fait de Maroc Telecom sur le segment de l'ADSL (99% de parts). Dans cette décision, l'Agence a sommé Maroc Telecom de lui soumettre, dans un délai franc de 45 jours (à compter de la date de notification de la décision de l'Agence), une offre technique et tarifaire de gros passive d'accès à sa sous-boucle locale fixe filaire. Au cas contraire, c'est le régulateur lui-même qui va imposer de nouveaux tarifs de partage d'infrastructures. Quel que soit le

cas, les deux autres opérateurs, Méditel et Inwi, devraient au final commercialiser des offres ADSL. C'est l'objectif du régulateur qu'il peine à concrétiser depuis belle lurette. En effet depuis 2004, date de la publication de la première Note d'orientations du secteur des télécoms au Maroc (à l'époque de l'ex-DG de l'ANRT, Mohamed Benchaâbou), qui oblige Maroc Telecom à partager son infrastructure télécoms, les deux autres opérateurs n'ont pas osé le dégroupage. Mais cette fois-ci, il semble que ce sera la bonne. Et si les deux autres acteurs franchissent le pas et commercialisent l'ADSL, il est clair que le jeu de la concurrence favorisera la baisse des tarifs. Au grand bonheur des consomma-

teurs, qui doivent, aujourd'hui, souscrire à un abonnement de téléphonie fixe pour pouvoir s'abonner à un accès ADSL (une condition qui serait rendue désuète avec l'arrivée de nouveaux acteurs). Les prix affichés par l'opérateur historique tournent autour de 199 DH et 599 (fixe inclus) pour les particuliers. Rappelons que la Banque mondiale classe le Maroc (dans une étude publiée le 6 février 2014) parmi les pays de la région MENA qui accusent du retard au niveau de l'accès à l'Internet et son utilisation et la création des contenus numériques. Selon l'organisation mondiale, les services Internet haut débit se développent plus lentement dans la région MENA que dans d'autres régions émer-



gentes d'Europe et d'Asie. Mais une autre étude publiée plus tard (début juillet 2014) par le cabinet Arab Advisors Group a estimé que le Maroc est le pays où les prix de l'Internet ADSL seraient «les moins chers» dans le monde arabe. L'étude s'est intéressée aux prix de l'ADSL dans 19 pays arabes. Rappelons que l'accès Internet ADSL à 4 Mbits/s représente la plus grande part des abon-

nements au Maroc avec 73,81% des abonnements ADSL en mars 2014 suivi du 8 Mbits/s avec 14,19% et du 12 Mbits/s avec 10,5%. Selon les derniers chiffres de l'ANRT, le parc des abonnés Internet ADSL a enregistré une hausse de 6,09% au cours du premier trimestre 2014. Sur une année, il marque une hausse de 22,7%. ♦

Y.B

4G, les opérateurs s'impatientent

La nouvelle génération de réseau mobile connaît un retard de déploiement au Maroc. L'appel à concurrence pour l'octroi des licences 4G n'a pas encore été lancé, alors qu'il avait été annoncé pour fin avril 2014.

Le 25 mars 2014, le patron de l'ANRT fixait un calendrier pour le déploiement de la 4G au Maroc. Il annonçait ainsi que l'appel à concurrence (AC) pour la 4G serait lancé fin avril 2014, que les adjudicataires des licences seraient connus au milieu de cet été et que le déploiement des offres commerciales était prévu pour 2015. Nous entamons le mois d'août et l'AC n'a pas encore été lancé. Un retard de déploiement qui irrite les utilisateurs et même certains opérateurs. Abdeslam Ahizoune l'a exprimé ouvertement lors de

la présentation des résultats semestriels de Maroc Telecom le 21 juillet. Le patron d'IAM a déclaré notamment qu'il regrettait le retard de déploiement de la 4G, alors que l'opérateur commercialise déjà la technologie au Gabon (selon Maroc Telecom). Officiellement, le retard est expliqué par le fait que le cahier des charges devant servir de base au lancement de l'appel à concurrence pour l'attribution des licences 4G est toujours en cours d'examen. Ce cahier des charges aborderait notamment le prix de la licence et les fréquences

fixées pour le déploiement de la nouvelle technologie. Il faut dire que le rythme des réformes réglementaires explique en partie la cadence à laquelle évoluent les chantiers ouverts par le régulateur. L'action de ce dernier sera revue et renforcée par les dispositions du projet de loi 121-12, encore chez les députés et dont l'adoption devrait être programmée à la prochaine session parlementaire. Des observateurs expliquent le retard du lancement de la 4G par la non-adoption de ce projet de loi lors de la session de printemps du Parlement. Rappelons que le lancement de la 4G mobile est l'un des axes du plan d'action de la Note d'orientations générales (NOG) pour le développement du secteur des



L'ANRT a pris du retard dans le déploiement de la 4G.

Ph. DR

La 4G mobile est l'un des axes du plan d'action de la Note d'orientations générales 2010-2013.

télécoms 2010-2013. Au Maroc, les trois opérateurs du marché (Maroc Telecom, Méditel et Inwi), qui commercialisent actuellement la 3G et la 3G+, nourrissent de grandes ambitions pour la technologie 4G ou LTE (Long Term Evolution). Cette dernière permettrait des connexions mobiles à très hauts débits réels pour le consommateur. Sans compter les enjeux commerciaux, au vu de l'explosion de la téléphonie mobile

3G au cours des trois dernières années. Au niveau mondial, la Corée du Sud est considérée aujourd'hui comme la championne de la 4G. Plus de 60% des utilisateurs mobiles du pays y sont aujourd'hui abonnés. En France, où la commercialisation a été lancée en 2013, Bouygues Telecom affiche une couverture de 70% de la population et 22% du territoire. ♦

Y.B